

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-23

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	9
Absent	0

Date de convocation

2 avril 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Amicale du Lotissement

Dans le cadre de leurs activités, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune, une aide financière.

Certaines associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure, sur un projet de réalisation et de financement d'une opération sur les ressources propres de l'association.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'attribuer à l'association Amicale du Lotissement une subvention d'un montant de 200 €.

Trois élus sont membres du Bureau de vote de l'association Amicale du lotissement et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 9 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association Amicale du Lotissement une subvention d'un montant de 200 €
- **Que ces dépenses seront imputées au compte 65748.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.**

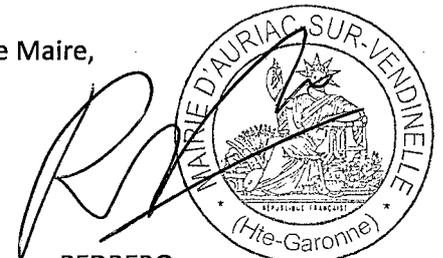
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Véronique ROQUES

Le Maire,



Roger PEDRERO